

## LA REGLEMENTATION DES TUNNELS (ADR 2009)

### Catégories de tunnels

	A	B	C	D	E
Restriction B					
Restriction C					
Restriction D					
Restriction E					

Les lignes représentent les codes de restriction, les colonnes les catégories de tunnels.

Les catégories de tunnel vont du plus ouvert à toute circulation de marchandises dangereuses (tunnel A) au plus restrictif car le plus vulnérable (tunnel E).

Les codes de restriction, qui figurent à la suite de la désignation réglementaire de la marchandise dangereuse, vont du code B (marchandises très dangereuses) au code E (marchandises peu dangereuses)

Pour lire le tableau :

Les MD avec code de restriction B sont interdites dans les tunnels de catégorie B, C, D, E.

Les MD avec code de restriction C sont interdites dans les tunnels de catégories C, D, E.

Les MD avec code de restriction D sont interdites dans les tunnels de catégories D, E.

Les MD avec code de restriction E sont interdites seulement dans les tunnels catégorie E.

Les codes de restriction qui figurent à la colonne 15 du tableau A sont construits en tenant compte des types d'envois (vrac, colis ...) repris à la fois au 8.6.4 et dans le détail au 1.9.5.2.2.

Exemples :

UN 1993 marchandises inflammables nsa – code de restriction D/E :

- interdit pour le vrac dans tunnels D et donc interdit aussi dans les tunnels E qui sont plus vulnérables que le D.
- interdit pour les colis dans tunnels E seulement